

MAÎTRISER LES IMPACTS DE LA DDA ET LES ENJEUX D'UN CONTRÔLE ACPR



OBJECTIFS :

- Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR.
- Connaître les missions de l'ACPR et ses domaines d'investigation
- Appréhender les différentes phases d'un contrôle
- Mettre en place le classeur ACPR

TARIF : à partir de 1400 € HT

PROGRAMME

1 - IDENTIFIER LES ÉTAPES DE LA RÉFORME ET LEURS IMPACTS

- Cerner la logique de la directive européenne de 2016
- Analyser le texte de transposition du 16/05/18
- Intégrer les dernières évolutions législatives

2 - DISTINGUER LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'INTERMÉDIAIRES

3 - MAÎTRISER LES SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTS STATUTS JURIDIQUES

- Courtier en assurance et réassurance
- Agent général, mandataire d'assurance
- Mandataire d'intermédiaire d'assurance
- IOBSP, CIF et CGPI

4 - IDENTIFIER LES PARTICULARITÉS

- Cumul des catégories
- Établissements de crédit, professionnels de gestion de patrimoine Choisir un statut en fonction des objectifs poursuivis

Exercice d'application : sélection de la catégorie la plus appropriée selon le profil de l'intermédiaire

5 - TRANSPARENCE SUR LA RÉMUNÉRATION : CONNAÎTRE LE PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS ET CONTRATS CONCERNÉS

6 - MAÎTRISER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PROFESSION

- Lister les conditions d'exercice
- Apprécier l'adaptabilité des conditions en fonction du statut-
- Évaluer la portée des dérogations
- L'obligation de formation continue

Partage d'expériences : positionnement des établissements extérieurs au secteur de l'assurance qui exercent des activités d'intermédiation

- Maîtriser la procédure d'immatriculation au registre de l'ORIAS
- Analyser l'ordonnance du 30/01/09 en assurance vie

Étude de cas : étude de différents documents et repérage d'informations manquantes

- Identifier les sanctions encourues en cas de manquement à l'obligation d'information et de conseil

PUBLIC :

Responsables juridiques et leurs collaborateurs
Directeurs distribution, responsables assurance
Toute personne souhaitant maîtriser les règles applicables en matière d'intermédiation en assurance

PRÉREQUIS :

Évoluer dans le secteur de l'assurance

FORMATEURS :

Cette formation est animée par un formateur expert de Venus Consulting

MAÎTRISER LES IMPACTS DE LA DDA ET LES ENJEUX D'UN CONTRÔLE ACPR



PROGRAMME

7 - METTRE EN OEUVRE LES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE CONSEIL DES INTERMÉDIAIRES DEPUIS LA DDA

- Les informations préexistantes à la loi d'intermédiation
- Les nouvelles obligations de la DDA
- L'IPID et non vie, le KID en assurance vie
- Le devoir de conseil

8 - CERNER LE RÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

- Connaître les pouvoirs de l'ACPR
- Les missions et le champ de compétence
- Le pôle Banque/Assurance
- Les sanctions et le pouvoir de recommandation

9 - ANALYSER LE CONTRÔLE DE LA COMMERCIALISATION DE L'ASSURANCE VIE PAR L'ACPR

- La particularité de l'assurance vie par rapport aux autres supports financiers
- La protection des clients selon leur compétence et expérience
- Le contrôle de l'adéquation du contrat conseillé au profil du client
- La vente à distance

10 - INTÉGRER LES RECOMMANDATIONS DE L'ACPR

- La commercialisation des instruments financiers complexes
- La commercialisation des contrats d'assurance vie en UC constitués de titres obligataires
- Le traitement des réclamations
- Les bonnes pratiques en matière de conseil et d'information sur la connaissance client

11 - MISE EN PLACE DU CLASSEUR ACPR

12 - MAÎTRISER LES PROCÉDURES LIÉES AU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME

- Désigner un déclarant TRACFIN/ACPR
- Mettre en place une procédure de contrôle interne
- Définir les modalités du devoir de vigilance

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS :

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.